

<https://www.economiedistributive.fr/Dix-sept-ans-de-lutte>



Dix-sept ans de lutte

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2018 - N° 1201 - octobre 2018 -

Date de mise en ligne : mardi 5 février 2019

Date de parution : octobre 2018

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Au départ, un simple constat : les paysans, les paysannes et leurs familles représentent près de la moitié de l'humanité et pourtant leurs droits essentiels sont niés dans de nombreux pays où ils sont quotidiennement confrontés à des problèmes très lourds : famine, pauvreté, expropriations...

Les paysans et paysannes de l'organisation Via Campesina, qui sont des millions dans le monde, estiment que les États doivent reconnaître leurs droits.

Pour y parvenir, des délégués paysans de divers pays commencent par rédiger les articles d'une Déclaration de ces droits.

Puis le Centre Europe Tiers Monde (CETIM) est intervenu. Cette organisation genevoise, dont La Grande Relève a souvent rapporté les actions, est une interface entre l'ONU et les mouvements sociaux. Disposant ainsi d'un statut consultatif auprès de l'institution internationale, le CETIM a obtenu pour Via Campesina une entrée aux Nations Unies.

Mais toutes ces démarches ont duré dix sept ans !

Enfin, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève vient d'adopter la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en milieu rural, que le directeur du CETIM, Melik Özden décrit ainsi : « Les éléments clés de la Déclaration, pour ne citer qu'eux, sont le droit à la terre et aux ressources naturelles, le droit à un revenu décent et aux moyens de production, le droit aux semences, le droit à la sécurité sociale et bien sûr la souveraineté alimentaire ».

Cette Déclaration a été adoptée par 33 voix, 3 pays ont voté contre et 11 se sont abstenus. Elle permettra aux populations concernées de faire valoir leurs droits spécifiques (tel le droit aux semences) et de participer à la prise de décisions au sujet de l'agriculture, de la pêche, des politiques agro-alimentaires et de toute thématique qui touche leurs communautés. De plus, cet outil servira de référence pour l'établissement des programmes et politiques en lien avec les paysan-ne-s. Que ce soit pour intégrer leurs droits dans les législations nationales ou pour négocier des accords de commerce internationaux. Enfin, ce sera un outil important pour les institutions, les défenseurs des droits humains.

Bref, pour toute entité concernée par la problématique des droits des paysans. Reste une dernière étape, celle de l'adoption de cette déclaration par l'Assemblée générale de l'ONU à New York... Elle est prévue à la fin 2018.